Liberté • Égalité • Fraternité
RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

PRÉFET DE LA SEINE-SAINT-DENIS

Direction départementale
de la Cohésion sociale

DEMANDE DE DÉROGATION
pour exercer les fonctions de directeur

(Arrêté du 13 février 2007 relatif aux seuils mentionnés aux articles
R. 227-14, R. 227-17 et R. 227-18 du code de l'action sociale et des familles)

Nom de l'organisateur : ……

N° d'organisateur : ……...

N° de déclaration de l'accueil pour lequel la dérogation est demandée : …….....

Effectif total des mineurs accueillis : Moins de 6 ans : ….. 6 à 13 ans : ….. 14 à 17 ans : ….

Dates du séjour : du …../…../….. au …../…../…..

Renseignements concernant la personne :

Nom : ……. Prénom : ……

Date de naissance : …. /…../……

Adresse : ……...

……...

Diplôme(s) : -

-

Signatures

Date :

Nom, fonction et signature de l'organisateur :

Documents à joindre à la demande de dérogation :

- courrier de l'organisateur motivant la demande de dérogation
- justificatif des difficultés manifestes de recrutement (annonce…)
- photocopie de la carte d'identité de la personne
- photocopie du ou des diplômes (BAFA, BAPAAT, DEUG Staps…)
- curriculum vitae
- justificatifs de(s) employeur(s) des expériences d'animation ou de direction

Cette demande de dérogation doit être adressée au Directeur départemental de la cohésion sociale au moins 10 jours avant le début de l'accueil (avec les justificatifs).

Tous les courriers doivent être adressés uniquement au directeur et de façon impersonnelle
Direction départementale de la Cohésion sociale de la Seine-Saint-Denis
Bâtiment l'Européen 5-7 promenade Jean Rostand 93005 BOBIGNY Cedex
Téléphone : 01 74 73 36 00 Télécopie : 01 74 73 36 01
courriel : ddcs@seine-saint-denis.gouv.fr